

FONDATION D'ENTREPRISE PARIS SAINT-GERMAIN

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 juin 2019)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 juin 2019)

Aux Membres

FONDATION D'ENTREPRISE PARIS SAINT-GERMAIN

7 avenue du Président Kennedy
78100 Saint-Germain-en-Laye

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION D'ENTREPRISE PARIS SAINT-GERMAIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait Neuilly-sur-Seine, le 21 décembre 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Francis Chartier

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles :	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	567 864	218 705	349 160	412 644
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	567 864	218 705	349 160	412 644
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	7 125	-	7 125	7 125
TOTAL immobilisations financières :	7 125	-	7 125	7 125
ACTIF IMMOBILISÉ	574 989	218 705	356 285	419 769
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de production de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours production de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
TOTAL stocks et en-cours :	-	-	-	-
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	375 031	2 586	372 445	274 021
Autres créances	27 450	-	27 450	26 614
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL créances :	402 481	2 586	399 895	300 635
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	295 789	-	295 789	385 173
Charges constatées d'avance	4 310	-	4 310	4 973
TOTAL disponibilités et divers :	300 099	-	300 099	390 146
ACTIF CIRCULANT	702 579	2 586	699 994	690 781
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 277 569	221 290	1 056 278	1 110 550

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
SITUATION NETTE		
Fonds Propres		-
Report à nouveau	173 899	10 079
Résultat de l'exercice	4 726	163 820
TOTAL situation nette :	178 624	173 899
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	178 624	173 899
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	95 523	-
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	95 523	-
Fonds Dédiés	-	31 741
FONDS DEDIES	-	31 741
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 064	13 084
Emprunts et dettes financières divers	-	-
TOTAL dettes financières :	14 064	13 084
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	-	-
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 491	366 832
Dettes fiscales et sociales	10 451	29 620
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
TOTAL dettes diverses :	399 942	396 452
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	368 125	495 375
DETTES	782 131	904 910
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 056 273	1 110 550

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	368 258	-	368 258	531 105
Chiffres d'affaires nets	368 258	-	368 258	531 105
			1 000	14 417
Subventions Aide apprentissage			113 250	186 125
Subvention Ville de Paris			149 000	126 500
Subvention Conseil Général Yvelines			36 630	28 621
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			125 000	415 003
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			793 138	1 301 770
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			-	-
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement			43 423	5 849
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]			-	-
Autres achats et charges externes			401 904	519 446
TOTAL charges externes :			445 326	525 295
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			17 707	53 990
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			162 966	375 076
Charges sociales			39 637	112 125
TOTAL charges de personnel :			202 603	487 201
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 484	54 244
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			95 523	-
TOTAL dotations d'exploitation :			159 007	54 244
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3 045	1
CHARGES D'EXPLOITATION			827 688	1 120 731
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				181 039

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2019	Net (N-1) 30/06/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		181 039
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	1	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	1	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	1	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		181 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 254	1 002
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	34 741	2 925
	39 995	3 927
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	720	21 146
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
	720	21 146
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	39 275	(17 220)
+ Report de ressources non utilisées des années antérieures	-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-	-
TOTAL DES PRODUITS	833 134	1 305 697
TOTAL DES CHARGES	828 408	1 141 876
BÉNÉFICE OU PERTE	4 726	163 820

LA FONDATION



La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels, elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

- La Fondation par ses différents programmes a permis d'offrir des expériences inoubliables à plus de 965 enfants malades et de leur donner de l'énergie dans leur combat :
 - Soirée de Rêves : Par l'intermédiaire de l'Hôpital Necker et des associations partenaires de la Fondation, des enfants malades vivent chaque match dans des conditions privilégiées et ont la possibilité de rencontrer les joueurs.
 - Journée de Rêves : Au cours de séances d'entraînement privées au centre Ooredoo, Bougival ou Coubertin, une rencontre est organisée entre les enfants, les joueurs et les joueuses professionnels du Paris Saint Germain,
 - Visites dans les Hôpitaux : Les trois équipes du Paris Saint Germain se rendent à l'Hôpital Necker-Enfants malades, ainsi que dans d'autres hôpitaux pédiatriques en Ile de France pour rencontrer les enfants et leur offrir des cadeaux et faire quelques photos et dédicaces.
- Le 6^{ème} dîner de Gala de la Fondation, co-organisé avec le Fonds de Dotation, a réuni plus de 400 invités le 22 mai 2019 et a permis de récolter près d'un million six-cent mille euros de dons et recettes.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que le règlement n°99-01 adopté le 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Ils font notamment l'objet du respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Intangibilité du Bilan d'ouverture
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Image fidèle
- Régularité et sincérité

Et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels notamment l'application du plan comptable français et du règlement des Fondations d'Entreprises.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

LA FONDATION



2.2 Immobilisations

2.2.1 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissement selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues sont :

- Mobilier et matériel de bureau et Informatique : 3 ans – Linéaire
- Installations générales et Agencements : de 3 à 10 ans - Linéaire

2.2.2 *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières au 30 juin 2019 correspondent uniquement à des dépôts et cautionnements.

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.5 Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06, les risques et charges majeurs identifiés à la date de clôture des états financiers font l'objet d'une provision dès lors qu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation de la Fondation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La Fondation s'appuie notamment sur ses avocats conseils dans la détermination de ces provisions.

2.6 Reconnaissance des produits de subventions

Dans le cadre de ses activités annexes, la Fondation effectue des prestations de services, des vacances pour les enfants défavorisés notamment. Le revenu correspond aux sommes versées par les villes et autres organismes à la Fondation en rémunération de cette activité.

Le revenu est reconnu à la signature du contrat. Il y a constatation de Produit Constaté d'Avance si l'exécution de la prestation de service n'a pas encore eu lieu.

LA FONDATION



Pour le traitement des subventions accordées, la Fondation distingue :

- La partie de la subvention utilisée relative à l'exercice en cours inscrite en produits, des montants qui n'ont pu être utilisés au cours de l'exercice qui font l'objet d'un Produit Constaté d'Avance
- La partie de la subvention rattachée à des exercices futurs directement inscrite en Produits Constatés d'Avance

2.7 Autres produits d'exploitation

2.7.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'Exploitation correspondent principalement à l'affectation des fonds reçus dans le cadre du programme Pluriannuel et aux primes éthiques non versés aux joueurs du Paris Saint-Germain précisé sur le point 3.1 Programme Pluriannuel. Ces fonds sont comptabilisés en produit de l'exercice et le reliquat correspondant aux années suivantes en Produits constatés d'avance.

Le Programme Pluriannuel de la Fondatrice est utilisé sur une période de 3 ans selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} exercice 2018/2019 : 125 000 €
- 2^{ème} exercice 2019/2020 : 275 000 €
- 3^{ème} exercice 2020/2021 : 125 000 €

2.7.2 Fonds Dédiés

Cette disposition du Plan Comptable des Fondations permet, par l'utilisation des fonds dédiés, la comptabilisation, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La Fondation a reçu la somme de 100.000€ (cent mille euros) de sa Fondatrice dans le cadre de l'opération d'aide aux réfugiés.

Cette somme a été pleinement encaissé sur l'exercice 2016/2017 et n'a été utilisée qu'à hauteur de 65 334 € (soixante-cinq mille trois cent trente-quatre euros) en 2016/17, de 2 925€ (deux mille neuf cent vingt-cinq euros) et de 19 934 € en 2018/19 (dix-neuf mille neuf cent trente-quatre euros) ceci, en complément des 275.000€ (deux cent soixante-quinze mille euros) également utilisés en 2016/2017 et versés en 2015/2016.

LA FONDATION



Le compte de fonds dédiés a été soldé à fin 2018/19 à hauteur de 11 807 € par un virement au secours populaire en mai 2019, portant le montant des fonds restant à engager à fin 2018/19 à zéro.

Tableau de suivi des fonds dédiés						
Nature du projet et caractéristiques	Montant initial	Correction Ajustement comptable	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 195)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7895)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6895)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 195)
			A	B	C	D = A - B + C
Aide aux Réfugiés en réponse à une Crise Humanitaire Majeure	600 000		31 741	31 741		0
Total	600 000	0	31 741	31 741	0	0

3. PROGRAMMES

3.1 Programme Pluriannuel

Conformément, à l'article 6 de nos statuts, la Fondation n'a pas de dotation initiale, ainsi les fonds reçus dans le cadre du programme pluriannuel doivent être comptabilisés en produit de l'exercice compte « 758 » et le reliquat correspondant aux années suivantes en Produits constatés d'avance compte « 487100 ».

Le programme pluriannuel de la Fondation a été prorogé pour une période de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2018 suite à un versement de la Fondatrice de 375 000 € (trois cent soixante-quinze euros) en date du 28 juin 2018.

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2019 a décidé du versement par la Fondatrice d'une subvention complémentaire de 150 000 € sur la saison 2019/20, correspondant aux primes d'éthiques non versées aux joueurs du Paris Saint-Germain lors de la saison 2018/19. Cette décision a entraîné l'établissement d'un avenant aux statuts de la Fondation pour porter le montant de la deuxième année du programme pluriannuel de la Fondation de 125 000€ à 275 000€ pour l'exercice 2019/2020.

LA FONDATION



4. NOTES ANNEXES

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Chiffre d'affaires
Les Vacances de la Fondation	12 K€
Vente des tables Gala 2019	328 K€
Dons Joueurs	28 K€
TOTAL	368 K€

4.2 Transfert de charges

Les transferts de charges correspondent pour :

- 10 728 € à la répartition des frais de co-organisation du Gala 2019 avec le Fonds de Dotation.
- 18 592 € à la répartition avec le Fonds de Dotation du coût de location de l'entrepôt de stockage de Malakoff.
- 7 310 € à un remboursement de AXA Prévoyance.

4.3 Tableau de variation des Fonds Propres

En €

Libellé	Solde au 30 juin 2018	Affectation du résultat du 30 juin 2018	Programme pluriannuel	Affectation fonds propres 2018/2019	Résultat au 30 juin 2019	Solde au 30 juin 2019
Fonds propres						
Report à Nouveau	10 079	163 820				173 899
Résultat de l'exercice	163 820	-163 820			4 726	4 726
Total	173 899	-	-	-	4 726	178 624

5. PERSONNEL

5.1 Effectif

L'effectif pour l'exercice clos au 30 juin 2019 est de 5 salariés équivalent temps plein. Ce dernier est composé de :

- 4 apprentis et 1 contrat de professionnalisation

LA FONDATION



5.2 Provision Congés Payés

La Provision pour Congés Payés pour l'exercice clos au 30 juin 2019 s'élève à 3 643 € charges patronales incluses €

5.3 Engagements en matière de retraite

Le montant correspondant aux indemnités conventionnelles actualisées au 30 juin 2019 dues aux salariés en CDI dans l'hypothèse où ils resteraient dans la Fondation jusqu'à l'âge de 65 ans est non significatif.

6. EVENEMENTS POST CLOTURE

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2019 a décidé du versement par la Fondatrice d'une subvention complémentaire de 150 000 € sur la saison 2019/20, correspondant aux primes d'éthiques non versées aux joueurs du Paris Saint-Germain lors de la saison 2018/19.

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En €

Engagements Hors Bilan	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés	-	-	-
Engagements reçus	437 980	-	-
TOTAL	437 980	-	-

La société Fondatrice, en complément des versements effectués au titre du programme pluriannuel, soutient sa Fondation d'entreprise par le biais des actions suivantes :

- Mise à disposition du personnel pour 121 980 €
- Mise à disposition de locaux pour 166 000 €
- Primes éthiques non versées aux joueurs du Paris Saint Germain pour 150 000 €

Ces actions ne sont pas valorisées dans les comptes et ne font pas l'objet d'une facturation.

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentation consécutive à une réévaluation	Acquisitions apports, création virements de poste à poste
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-
Installations générales, agencements et divers	488 464	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	79 400	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	567 864		(1)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	7 125	-	-
TOTAL immobilisations financières :	7 125		
TOTAL GÉNÉRAL	574 989		

RUBRIQUES	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Installations générales, agencements et divers	-	-	488 464	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	79 400	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :			567 864	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	7 125	-
TOTAL immobilisations financières :			7 125	
TOTAL GÉNÉRAL			574 989	

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles :	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques et outillage industriel	-	-	-	-
Installations générales, agencements et divers	123 427	50 091	-	173 518
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 794	13 393	-	45 187
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	155 221	63 484	-	218 705
TOTAL GÉNÉRAL	155 221	63 484	-	218 705

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Installations techniques et outillage industriel	-	-	-
Installations générales, agencements et divers	50 091	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 393	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles :	63 484	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	63 484	-	-

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	-	-	-	-
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Prov. pour garant. données aux clients	-	-	-	-
Prov. pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Prov. pour pensions et obligat. simil.	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Prov. pour renouvellement des immo.	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien et grandes	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congrés à payer	-	-	-	-
Autres prov. pour risques et charges - dont reprise sans objet	-	95 523	-	95 523
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	-	95 523	-	95 523
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres mis en équival.	-	-	-	-
Prov. sur immo. titres de participation	-	-	-	-
Prov. sur autres immo. financières	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en cours	-	-	-	-
Provisions sur comptes clients	5 586	-	-3 000	2 586
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	5 586	-	(3 000)	2 586
TOTAL GÉNÉRAL	5 586	95 523	(3 000)	98 109

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
CREANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	7 125	-	7 125
TOTAL de l'actif immobilisé :	7 125	-	7 125
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 586	-	2 586
Créances clients	372 445	372 445	-
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
État - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
État - Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Créances sur transferts joueurs	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	27 450	27 450	-
TOTAL de l'actif circulant :	402 480	399 895	2 586
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	4 310	4 310	-
TOTAL GÉNÉRAL	413 915	404 205	9 711

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	389 491	389 491	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	6 689	6 689	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	3 762	3 762	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immo et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	14 064	14 064	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
TOTAL des Dettes :	414 006	414 006	-	-
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	368 125	368 125	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	782 131	782 131	-	-

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
CCA & PCA

CCA & PCA	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	4 310	368 125
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	4 310	368 125

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Produits exceptionnels sur opération de gestion	5 254
Produits de cession d'éléments d'actifs	-
Reprise sur opération exceptionnelle	34 741
TOTAL	39 995

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	720
VNC des éléments d'actifs cédés	-
Reprise sur opération exceptionnelle	-
Dotations sur provisions exceptionnelles	-
TOTAL	720

TOTAL	39 275
--------------	---------------

LA FONDATION PARIS SAINT-GERMAIN
CREANCES & DETTES INTERCO

Postes du BILAN	PSG MERCH	PSG FOOT	FONDS DE DOT.
Créances clients et comptes rattachés	-	-	29 320
Créance financière en compte courant	-	(980)	(13 084)
Emprunts et dettes financières	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	(3 035)	(294 763)
TOTAL	-	(4 015)	(278 527)

Postes du COMPTE DE RESULTAT	PSG MERCH	PSG FOOT	FONDS DE DOT.
Produits d'exploitation	-	30 000	29 320
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	-	-	-
Charges d'exploitation	-	(3 035)	(141 619)
Utilisation de la dotation	-	125 000	-
TOTAL	-	151 965	(112 299)